

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 24 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 30 septembre 2024

ATTRACTIVITÉ - VENTE D'UN FONCIER DE 2418 M² AVEC UN BÂTI DE 385 M² ENVIRON SITUÉE 9 RUE LAVOISIER, SUR LE PARC D'ACTIVITÉS DE LA FIÉE DES LOIS À LA COMMUNAUTÉ EMMAÛS DE NIORT-PRAHECQ

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Aurore NADAL, Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Romain DUPEYROU, Cédric BOUCHET pouvoir à Emmanuel EXPOSITO, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Dominique SIX, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Guillaume JUIN pouvoir à Eric PERSAIS, Lucien-Jean LAHOUSSE pouvoir à Thibault HEBRARD, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Lucy MOREAU pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Nicolas ROBIN pouvoir à Gérard LEFEVRE, Mélina TACHE pouvoir à Florent SIMMONET, Florence VILLES pouvoir à Rose-Marie NIETO, Valérie VOLLAND pouvoir à Jeanine BARBOTIN, Lydia ZANATTA pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Yvonne VACKER.

Titulaire absente excusée :

Nadia JAUZELON.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

ATTRACTIVITÉ - VENTE D'UN FONCIER DE 2418 M² AVEC UN BÂTI DE 385 M² ENVIRON SITUÉE 9 RUE LAVOISIER, SUR LE PARC D'ACTIVITÉS DE LA FIÉE DES LOIS À LA COMMUNAUTÉ EMMAÛS DE NIORT-PRAHECQ

Monsieur **Gérard LEFEVRE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la lettre d'intention d'acquisition de Monsieur Louis-Marie GUERINEAU, Président de la Communauté Emmaüs-Prahecq, en date du 7 mai 2024 ;

Vu l'avis des Domaines du 21 février 2024 ;

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a pour locataire l'association Emmaüs de Niort-Prahecq dans un bâtiment situé au 9 rue Lavoisier à Prahecq.

Le bâtiment, d'une surface de 385 m² environ, accueille le magasin de l'association ainsi qu'une partie stockage.

Afin de pérenniser ses activités de vente sur le territoire, l'association Emmaüs Niort-Prahecq souhaite se porter acquéreur du bâtiment situé au 9 rue Lavoisier à Prahecq.

Description des biens :

- Les biens se situent sur la Commune de Prahecq, au 9 rue Lavoisier, Parc d'Activités de la Fiée des Lois,
- Bâtiment et terrains cadastrés : AA 34 - 36 - 45 – 48,
- Soit une superficie totale de 2 418 m²,
- Terrain constitué d'un bâtiment à usage commercial et de stockage, ainsi que d'un parking.

Considérant la qualité du projet et de ses animateurs, permettant d'envisager la pérennité de l'activité vente et stockage de la communauté Emmaüs de Niort-Prahecq sur le parc d'activités de la Fiée des Lois à Prahecq,

Il est proposé de céder ces parcelles à la communauté Emmaüs de Niort-Prahecq, aux conditions suivantes :

Parcelles	Surface totale d'environ	Prix net vendeur
AA 34, 36, 45 et 48	2 418 m ²	125 000 €

Les sommes résultant de cette vente, soit 125 000 €, seront versées en recettes au budget Principal.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Cède à la Communauté Emmaüs de Niort-Prahecq, représentée par son Président Monsieur Louis-Marie GUERINEAU, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, les parcelles AA 34, 36, 45 et 48, d'une surface totale de 2 418 m², au prix de 125 000 € net vendeur ;
- Fixe ces conditions de vente à une durée qui n'excèdera pas six mois à compter de la présente délibération et dire que la signature de l'acte de vente devra impérativement intervenir dans ce délai ;
- Précise que pour la vente des parcelles susvisées, les frais de division et de bornage, ainsi que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- Prévoit que l'activité exercée sur les parcelles cédées corresponde à l'activité actuelle de l'association Emmaüs, à savoir vente de produits de seconde main ou issus d'un process de recyclage, et ce pour une durée minimale de 10 ans ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Gérard LEFEVRE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué